

		République Française	
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève	
		Extrait du registre des délibérations	
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>	
Date de la convocation	04 Juillet 2019	<b>Séance du : 10 Juillet 2019</b>	
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX	
	<u>Votes : 36</u>		
Présents : 26	Pour : 36		
Absents : 9	Contre :		
Représentés : 10	Abstention :		

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Géraud VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Daniel VIALA (Mérifons) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan).

Absents : Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

## **Objet : Approbation du règlement intérieur Accueil de Loisirs Sans Hébergement ados**

Monsieur BARDEAU informe les membres du Conseil communautaire que dans le cadre de l'ouverture de l'ALSH Ados, il convient d'adopter le règlement intérieur qui prendra effet lors de l'ouverture de celui-ci.

Ce règlement arrête :

### **1) Les tarifs applicables dans les conditions suivantes :**

Adhésion au tarif de 5 € pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante donnant droit :

- A un Pass'Jeunes (sauf non-résidents Communauté de communes du Clermontais)
- Aux activités périscolaires et vacances scolaires

Activités pendant le temps périscolaire dans les collèges :

- Tarif : Uniquement l'adhésion

Activités pendant les vacances scolaires ou mercredis périscolaires :

- Le tarif des animations sera précisé dans les programmes d'activités de chaque période comme suit : uniquement l'adhésion, 2 €, 5 € ou 8 € en fonction des activités proposées
- Une majoration pour les non-résidents de la Communauté de communes du Clermontais est fixée à la somme de 5 € supplémentaire sur le prix de l'animation.

Séjours :

- Le tarif des séjours sera précisé dans le programme du séjour. Une majoration pour les non-résidents de la Communauté de communes du Clermontais est fixée à 10 € supplémentaire par jour.

## 2) Les horaires d'ouverture de l'ALSH

L'accueil de loisirs est ouvert :

- En période scolaire
  - Le lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les collèges du Salagou (Clermont l'Hérault), Saint Guilhem (Clermont l'Hérault) et Emmanuel Maffre-Baugé (Paulhan) :
    - De 12h à 14h en alternance entre les différents établissements scolaires
    - De 14h à 17h30 selon un planning de fonctionnement organisé entre les établissements concernés et la Communauté de communes du Clermontais
  - Le mercredi de 14h à 18h.
- En période extrascolaire (vacances scolaires)
  - Les horaires d'activités seront communiqués en amont dans le programme de la période.
  - Les activités se déroulent en ½ journée, journée ou ponctuellement le soir.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ados tel que présenté en annexe,

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX